

17 mar 2016 -17:06

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mars 2016](#)

Avenant n°12 à Beliris et passation de deux marchés

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères chargé de Beliris Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n°12 à l'accord de coopération Beliris entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993. Le gouvernement bruxellois avait déjà adopté cet avenant.

L'avenant n°12 actualise l'avenant n°11 et prévoit une programmation budgétaire pour une série d'initiatives pour les années 2015, 2016 et 2017, pour un montant de 720 millions d'euros.

Beliris est un accord de coopération qui a été signé par l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale le 15 septembre 1993. Il prévoit diverses initiatives en vue de favoriser et de promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

L'avenant 12 se caractérise par une continuité dans la mesure où nombre de projets déjà entamés dans les avenants précédents nécessitent des budgets supplémentaires, mais aussi par une rupture avec le passé dans la mesure où Beliris se concentrera sur des projets de plus grande envergure et qu'il a été décidé de renoncer à de nombreux projets dont l'avancement était peu probant. Plus de moyens sont dédiés au métro et aux infrastructures majeures en lien avec le rôle de capitale.

En recentrant Beliris sur sa mission première, nous souhaitons rendre l'outil plus efficace encore au service des bruxellois et de ceux qui fréquentent la capitale.

Les projets entièrement nouveaux représentent plus de 180 millions et le métro représente 50 millions par an. Le reste (plus de 310 millions affectés à des projets) est indispensable pour achever des projets en cours ou poursuivre les rénovations d'institutions comme le Palais des Beaux-Arts ou le Théâtre de la Monnaie.

Au total, il y a sur 3 ans (2015-2016-2017) plus de 720 millions qui sont affectés pour réaliser les projets en cours et des nouveaux projets, provenant de trois fois 125 millions d'alimentation annuelle, auxquels s'ajoutent les reports, les désengagements et les recettes.

La mobilité représente 37 %, les espaces publics que sont le logement et la revitalisation des quartiers pèsent pour 17 %. La culture et le patrimoine viennent ensuite avec 13 % et les achats de terrains 12 %.

En outre, le Conseil des ministres a approuvé la passation de deux marchés dans le cadre de l'accord de coopération Beliris. Il s'agit des marchés suivants :

- Pour le Théâtre royal de la Monnaie, la passation d'un marché de services complémentaires en vue d'une mission complète d'auteur de projet pour l'aménagement d'un tunnel reliant le Théâtre et ses ateliers, situé sous la rue Léopold à Bruxelles. Ces travaux compléteront le masterplan de rénovation des ateliers et bureaux dont le chantier mené par Beliris s'achève et les travaux au Théâtre menés par la Régie.
- La publication d'un marché d'assistance à la gestion des études et travaux de l'extension du métro au nord de Bruxelles. Ce projet poursuit son cours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>